

DECISION N°2022-105
relative à la composition du
Comité d'Experts Spécialisé "Alimentation animale"

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail,**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2021-2.03 du 22 juin 2021 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 14 juin 2022.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé "Alimentation animale" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1^{er} septembre 2022, pour une durée de 4 ans :

Mme Bayourthe (Corine), présidente
M. Demarquoy (Jean), vice-président
Mme Forano (Evelyne), vice-présidente
Mme Dupont (Joëlle)
Mme Everaert (Nadia)
Mme Ferlay (Anne)
M. Geffard (Olivier)
M. Hornick (Jean-Luc)
Mme Le Floc'h (Nathalie)
M. Lefebvre (Sébastien)
Mme Lekhal (Djamila)
Mme Letourneau-Montminy (Marie-Pierre)
M. Mantovani (Alberto)
Mme Meynadier (Annabelle)
Mme Oswald (Isabelle)
Mme Philippeau (Christelle)
Mme Popova (Milka)
M. Schmidely (Philippe)

.../...

Article 2 : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 13 juillet 2022

Le Directeur général

Dr Roger GENET